

Direction de la santé, des affaires sociales  
et de l'intégration (DSSI)  
Rathausgasse 1  
3000 Berne 8

Bévilard, le 10 janvier 2020

## **Stratégie de la santé 2020-2030 du canton de Berne Prise de position de Jura bernois.Bienne**

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Mesdames, Messieurs,

Le comité de Jura bernois.Bienne a étudié avec intérêt le projet de stratégie santé 2020-2030. Il vous livre ci-après son appréciation chapitre par chapitre avant de conclure plus globalement.

### **Commentaires chapitre par chapitre**

**1. Introduction :** La démarche est expliquée de manière claire. Toutefois, puisque « la présente stratégie de la santé servira de lignes directrices aux décisions adoptées ces dix prochaines années dans ce domaine par les autorités du canton de Berne », nous aimerions qu'elle prenne en compte les rôles attendus d'autres partenaires. Les communes, par exemple, ne sont pas mentionnées une seule fois dans cette stratégie alors qu'elles devraient avoir un rôle important à jouer, en coordination avec le canton, dans les questions de promotion de la santé, de prévention et de qualité de vie.

**2. Contexte :** Nous relevons que la présente stratégie se fonde sur le troisième objectif du programme gouvernemental – vision 2030 : « Le canton de Berne est attractif pour sa population. Il favorise la cohésion sociale en renforçant une intégration ciblée pour les personnes socialement défavorisées ». L'atteinte de cet objectif concerne aussi les communes qui sont les acteurs de proximité dans ce domaine.

**3. Recoupements entre santé publique et autres domaines politiques :** Nous apprécions particulièrement ce chapitre qui met en regard de façon très pertinente les interactions entre santé et autre thèmes. Nous trouverions judicieux que la stratégie intègre par la suite, dans les objectifs et mesures par exemple, ce qui pourrait être fait dans ces autres domaines en coordination avec la DSSI.

**4. Situation actuelle :** Ce chapitre est fort intéressant et permet d'appréhender la complexité du système de santé sous de multiples facettes.



En page 17, il est relevé avec pertinence que « la santé ....dépend de nombreux facteurs parmi lesquels ....., ....., **la participation à la vie de la communauté, mais aussi le mode de vie et la qualité de l'environnement** ». Jb.B et ses communes ont une responsabilité et la volonté d'entreprendre des actions concernant ces facteurs ainsi que pour celui de la promotion de la santé.

En page 23, nous regrettons que sous « soins ambulatoires » on ne différencie pas les dépenses issues des hôpitaux de celles des services de soins à domicile. Ces deux prestations sont en effet différentes tant au niveau de leur mandat que de leurs contraintes.

**5. Analyse SWOT** : En tant qu'association de communes, c'est principalement le SWOT portant sur la couverture en soins et le pilotage du système qui nous intéresse et nous trouvons l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces, bien réalisée.

Nous souhaitons ici relever en particulier que notre région, comme d'autres dans le canton, est touchée par la pénurie de généralistes et que ce thème est fondamental. Nous souhaitons voir un engagement du Canton sur ce thème dans l'objectif E1.

**6. Vision et mission** : Pas de commentaires particuliers.

**7. Axes stratégiques, objectifs et mesures** : Nous ne comprenons pas très bien le sens des axes stratégiques et surtout comment ils ont été identifiés sur la base de la vision, mission et analyse SWOT.

Les objectifs sont à notre avis assez cohérents mais devraient être complétés en indiquant comment ils devront être également soutenus par les autres acteurs et autres domaines politiques concernés par la santé.

Les mesures, en cohérence avec la mission, sont plutôt technocratiques et adressées à la seule administration cantonale.

En tant que communes et partenaires, nous souhaitons être associés à la mise en œuvre de la mesure A4 : Développement de la promotion de la santé et de la prévention. Les services de soins à domicile doivent également être associés à cette mesure.

Nous voyons aussi un intérêt pour les mesures :

- A1 : Analyse et gestion du paysage sanitaire
- A2 : Encouragement des soins intégrés
- A3 : Elaboration d'un modèle de soins intégrés interétablissement ; pour sa partie obligation de prise en charge
- B1 : Encouragement de l'innovation
- B2 : Promotion de la santé numérique ; pour la partie service de conseil à la population.

Enfin, l'objectif « E : Les établissements de santé disposent d'effectifs suffisants et qualifiés auxquels ils proposent de bonnes conditions de travail » est pour nous fondamental. Ainsi nous soutenons vivement la mesure :

- E1/1 : Détermination des besoins futurs en personnel de santé, par région et domaine d'activités.

Nous proposons de surcroît une mesure sur le sujet de la pénurie de généralistes qui indiquerait l'engagement du Canton sur ce sujet, par exemple pour la création de medicentres, aux côtés des établissements hospitaliers et des communes.

**8. Stratégies partielles :** Il est indiqué que ce chapitre sera rédigé ultérieurement. Nous vous suggérons à cette occasion d'associer concrètement d'autres partenaires à la mise en œuvre d'une stratégie de santé bernoise.

Ainsi, nous profitons de cette occasion pour vous faire savoir que Jb.B est fortement intéressée à contribuer aux réflexions sur le domaine de la promotion de la santé et prévention, mais aussi, bien que dans une moindre mesure, sur la gestion intégrée des soins et les « parties ambulatoires » de la réadaptation et des soins de longue durée.

### **Bilinguisme**

Étant donné que les communes bilingues de Bienne et d'Évilard sont aussi membres de Jura bernois. Bienne, le Comité souhaite attirer encore en particulier l'attention sur l'aspect suivant: il souligne la grande importance d'une offre de couverture bilingue dans le canton de Berne et, notamment, pour la population biennoise. Il attend ainsi du Conseil-exécutif qu'il tienne compte de façon systématique de cette particularité lors de l'élaboration des stratégies partielles où sont définies les mesures concrètes. Par conséquent, il exige que l'offre de soins bilingue fasse partie intégrante des objectifs stratégiques de la Stratégie de la santé 2020-2030 (objectif A). À tous les niveaux hiérarchiques, le personnel de santé a visiblement de la peine à s'exprimer en français, ce qui engendre parfois des situations délicates, voire intolérables, pour les patientes et patients francophones.

Cet aspect doit être intégré en conséquence dans le tableau synoptique en page 30 / Personnel sous «Faiblesses» respectivement «Menaces», et de la même façon dans les mesures correspondantes en page 40 / Personnel.

### **Conclusion**

Une stratégie de santé 2020-2030 du canton de Berne est utile et nécessaire. Les analyses de cette stratégie sont bonnes, mais les objectifs et mesures ainsi que les stratégies partielles doivent absolument être élargis et s'adresser également à d'autres acteurs que l'administration cantonale et notamment aux communes que notre association représente.

Nous vous remercions de votre consultation et vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

### **Jura bernois. Bienne**

La présidente

Le directeur



V. Heyer



A. Rothenbühler